

Le service départemental d'incendie et de secours de la Vienne recrute son chef de service communication interne et institutionnelle à compter du 1^{er} février 2022

DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne assure la sécurité de plus de 437 000 habitants. Avec les autres services et professionnels concernés, le SDIS de la Vienne concourt :

- à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes ;
- à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ;
- aux secours d'urgence.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne emploie **214** sapeurs-pompiers professionnels (SPP), **63** personnels administratifs et techniques (titulaires et contractuels), **2** apprentis et **3** engagés de service civique et compte plus de **1300** sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dans ses effectifs.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

Placé sous l'autorité directe du directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, le responsable de la communication interne et institutionnelle :

- Participe à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication ;
- Organise, coordonne et diffuse des informations relatives aux actions de l'établissement ;
- Définit les conditions de mise en œuvre de la communication opérationnelle de crise ;
- Assure la mise en œuvre de la communication interne et institutionnelle ;
- Conçoit et réalise les supports de communications en lien avec les activités de l'établissement.

Missions principales :

1. Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication :

- Propose et met en œuvre une stratégie globale de communication du SDIS, en supervise la coordination et l'évaluation ;
- Veille à la cohérence des messages, notamment à l'égard des différents publics pour améliorer la compréhension du SDIS et ses actions ;
- Identifie les enjeux de communication au sein de la collectivité ;
- Analyse les besoins de communication du SDIS ;
- Analyse l'incidence des évolutions (politique, juridique, technologique) sur la communication du SDIS ;
- Analyse l'image de la collectivité auprès des publics ;
- Cible les messages en fonction des publics et des supports de communication ;
- Identifie les tendances d'évolution et les expériences innovantes en matière de communication ;
- Élabore et développe une stratégie de communication afin d'accompagner les choix de l'exécutif de la collectivité ;
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la communication interne de la collectivité.

2. Organisation, coordination et diffusion des informations relatives aux actions de l'établissement :

- Valorise et coordonne les informations actualisées relatives à la vie de l'établissement ;
- Conçoit la stratégie de communication adaptée au développement d'un projet, d'un événement ou d'un équipement ;
- Conçoit et met en œuvre la ligne éditoriale des publications et supports (presse, web, etc.) ;
- Organise et anime des conférences de presse ;
- Conçoit et organise des événements.

3. Définition des conditions de mise en œuvre de la communication opérationnelle et de crise :

- Participe à la gestion de la communication opérationnelle et de crise en situation d'urgence ;
- A ce titre, peut être amené à se déplacer sur des sites d'intervention de secours et de lutte contre l'incendie.

4. Mise en œuvre de la communication interne et institutionnelle :

- Participe à l'évolution et à l'actualisation de l'extranet ;
- Anime les écrans d'accueils de la direction ;
- Réalise les supports et documents de communication interne, notamment la newsletter du service (rédaction, mise en page, publication, ...), etc. ;
- Conçoit et met en œuvre un plan de communication institutionnelle : segmentation des publics cibles (institutionnels, partenaires, ...) et définition des messages et actions (images, visuels, textes, ...) ;
- Réalise les supports et documents de communication institutionnelle (débat d'orientation budgétaires, diaporamas du service, ...) ;
- Organise, coordonne et diffuse des informations relatives aux actions de l'établissement ;
- Anime et modère les réseaux sociaux ;
- Anime le site internet du SDIS en transversalité avec les différents groupements et services ;
- Coordonne les relations avec la presse et les médias ainsi qu'auprès de tout acteur chargé de la communication ;
- Mobilise et anime un réseau de référents (photo et contenu) ;
- Peut représenter, à la demande du directeur départemental, l'établissement auprès de la presse et des médias.

5. Conception et réalisation de supports de communication en lien avec les activités de l'établissement :

- Rédige ou valide les articles, communiqués de presse, dossiers de presse ;
- Créé des outils sur tous supports (vidéo, tutoriel, papier...) ;
- Conçoit annuellement un rapport d'activités ;
- Réalise et supervise la réalisation de visuels et reportages audio-visuels (photos, vidéos, interviews) à partir de la « suite logiciel Adobe » mise à disposition.

Missions secondaires ou occasionnelles :

1. Formation professionnelle :

- Anime la formation des chefs de centre et agents du SDIS concernant la déclinaison territoriale des actions de communication de l'établissement ;
- Participe à la préparation des officiers de la chaîne de commandement à la sollicitation des médias ;
- Assure l'encadrement de stagiaires, apprentis, engagé de service civique affectés au service communication, etc.

2. Conseil aux partenaires (associations de sapeurs-pompiers,...) :

- Conseille les services et associations partenaires sur leurs outils et actions de communication.

CADRE STATUTAIRE / CONDITIONS DE RECRUTEMENT

| Famille de métier | Filière(s) recherchée(s) | Grade(s) recherché(s) |
|--|--------------------------|-----------------------|
| Organisation et gestion des ressources / Communication | Administrative | Attaché territorial |

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, ce poste est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. De plus, en application du Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, le poste peut être accessible aux contractuels à titre dérogatoire. Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent également prétendre à cet emploi par voie contractuelle (Article 38 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

PROFIL DEMANDE

Diplômes / Expérience :

- Formation supérieure en communication appréciée – Niveau MASTER ;
- Expérience sur un poste similaire souhaitée ;
- Permis B exigé.

Compétences attendues :

1. Savoirs :

- Ingénierie de la communication ;
- Principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.) ;
- Outils des technologies de l'information, de la communication et du multimédia ainsi que des outils et techniques du marketing ;
- Univers professionnel de la presse et des médias et de leurs modes de fonctionnement ainsi que l'environnement professionnel de la communication ;
- Règles générales du droit appliquées à la communication et aux libertés individuelles ainsi que l'éthique et la déontologie des relations avec la presse.

2. Savoir-faire :

- Qualités rédactionnelles, d'analyse et de réactivité ;
- Maîtrise des outils et logiciels informatiques liés à la communication (Suite Adobe : Photoshop, Illustrator, Premiere Pro, After Effects, ...) ;
- Capacités créatives, curiosité intellectuelle et intérêt pour le domaine de la sécurité civile et le fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Travail en mode projet et de manière transversale ;
- Capacité d'encadrement et d'animation d'une équipe.

3. Savoir-être :

- Etre à l'écoute ;
- Disponibilité ;
- Capacité d'innovation ;
- Autonomie / Sens de l'organisation ;
- Discrétion.

TEMPS ET REGIME DE TRAVAIL / REMUNERATION / AVANTAGES

- Temps de travail : complet – 40h par semaine ;
- Poste ouvert au télétravail selon les règles établies par l'établissement ;
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire ;
- Participation de l'employeur au contrat de prévoyance et aux repas livrés ;
- Employeur adhérent au CNAS ;
- Lieu d'exercice de la mission : Chasseneuil du Poitou.

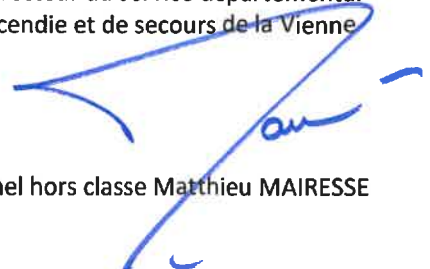
VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER ?

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation avec CV, copie des diplômes et dernier arrêté de situation administrative pour les statutaires ou inscription sur liste d'aptitude pour les lauréats de concours) à l'intention de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS avant le **30 novembre 2021** par mail à : emplois-competences@sdis86.net ou par courrier :

SDIS de la Vienne
Groupement des Ressources Humaines – Formation
11 Avenue Galilée - CS 60120
86961 FUTUROSCOPE Cedex.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le Colonel hors classe Matthieu MAIRESSE, directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne.

Le directeur du service départemental
d'incendie et de secours de la Vienne



Colonel hors classe Matthieu MAIRESSE